

Olympiades nationales de mathématiques : informations sur la session 2027

Pêlé-mêle du 24/09/2026 relatif à l'organisation des Olympiades nationales de mathématiques

Inspection pédagogique régionale Mathématiques

Affaire suivie par : Anne PERY et Samuel ROCHETIN

Tél : 01 57 02 68 43

Mél : ce.olympiades@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycées généraux et technologiques et de lycées polyvalents.

Annexe :

- *Tutoriel ADAGE 2026-2027*
-

Événement majeur du paysage mathématique scolaire, le concours des Olympiades nationales de mathématiques offre un levier pédagogique à toutes les équipes de lycées accueillant des élèves de Première générale ou technologique. Source d'une énergie fédératrice et pensé pour être accessibles à tous, le concours a réuni, sur la base du volontariat, plus de 25 000 élèves en 2026.

Les supports de communication officiels de la session 2027 sont [disponibles ici](#) (site Éduscol) et [là](#) (site education.gouv.fr).

1. Calendrier 2026-2027

L'épreuve se déroulera le mercredi 10 mars 2027 matin.

Les établissements procéderont à une double inscription de leurs élèves : par le biais de la plateforme ADAGE ainsi que par le biais du SIEC.

La date **limite de l'inscription sur ADAGE est fixée au vendredi 5 février 2027**. Vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet au paragraphe 5.

La date **limite de l'inscription au SIEC** sera communiquée ultérieurement aux établissements. Elle se situait les années précédentes approximativement au 29-30 janvier.

La correction des copies aura lieu le jeudi 25 mars 2027.

La remise des prix académiques aux lauréats se tiendra le mercredi 12 mai 2027 après-midi.

2. Points de vigilance sur le calendrier

Dans le cas où vous présentez des candidats, votre établissement sera automatiquement centre d'épreuve pour l'ensemble de vos candidats.

Aussi, nous espérons que la date de l'épreuve d'ores et déjà fixée vous laisse la possibilité d'éviter qu'elle interfère avec un autre évènement à destination des élèves de Première.

Les modalités de la double inscription (SIEC + ADAGE) sont **à respecter strictement pour que l'inscription définitive de vos élèves soit effective.**

Les copies seront à transmettre au SIEC **dès la fin de l'épreuve.** Le jury académique se réunira immédiatement après la correction des copies et aucune copie parvenue après le 24 mars 2026 ne sera prise en compte.

3. Identification des concepteurs / correcteurs

Nous attirons votre attention sur le fait que la conception des exercices académiques et la correction des copies reposent sur le volontariat des professeurs. En 2026, cela a représenté environ **1 800 copies** pour l'académie de Créteil, corrigées par une équipe 18 correcteurs. Pour 2027, notre objectif est d'atteindre 30 correcteurs pour 2 000 copies attendues.

Aussi, nous avons besoin de votre aide dans la réussite collective du concours. Cela peut par exemple se faire par **l'identification de professeurs intéressés** par des missions de conception d'exercices et / ou de correction, que vous pouvez nous recommander par courriel à l'adresse en en-tête.

4. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve dure 2 x 2 heures, avec une pause d'une dizaine de minutes au milieu. Dans le détail, 2 heures sont consacrées aux exercices dits « nationaux », et 2 heures aux exercices dits « académiques ». Les candidats et candidates commencent par la partie « nationale » et poursuivent avec la partie « académique »

Les candidats composent individuellement sur la partie « nationale ».

Les candidats composent en équipe sur la partie « académique ». Les équipes peuvent être composées de 2, 3 ou au maximum 4 élèves. **Les équipes mixtes sont à privilégier.**

5. Inscription sur ADAGE

L'inscription au concours des élèves relève de leurs établissements. On ne précise pas, à ce stade, la composition des équipes d'élèves de la partie académique de l'épreuve. Cela sera fait plus tard.

L'inscription passe par le portail ADAGE, accessible via l'intranet de l'académie. Le ou la cheffe d'établissement accorde les droits en tant que « rédacteur de projets » à son ou sa représentante chargée de l'inscription administrative des élèves (tutoriel joint, page 1). Le « rédacteur de projet » sélectionne la catégorie (« candidats spé Maths de la voie générale » ou « candidats non spé Maths de la voie générale et candidats des voies technologiques ») des élèves candidats puis les liste (par simple clic) à partir des données établissement (tutoriel joint, pages 2 à 4). Quand un même établissement présente des élèves des deux catégories, il renseigne donc deux appels à projets distincts et établit deux listes.

Exception : pour Maison d'éducation de la légion d'honneur uniquement, l'inscription passe par la plateforme du service public demarche.numerique.gouv.fr via les liens de connexion suivants : [formulaire AEFE](#) et [formulaire Maison Légion d'honneur](#).

6. Passation, aménagements et dérogations

Les élèves composent dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat.

Des mesures seront prises dans les centres d'examen pour permettre la participation de candidats nécessitant un aménagement spécifique. Les établissements informeront alors l'inspection pédagogique de la nécessité de ces aménagements parallèlement à l'inscription des élèves.

7. Préparation des élèves

Action culturelle, les Olympiades nationales de Première ne reçoivent ni budget, ni dotation horaire dédiée, qu'ils soient sur le plan national ou sur le plan académique.

Il nous semble toutefois important que les élèves puissent bénéficier d'une préparation à cette échéance, par exemple en groupe à des horaires dédiées, dans le cadre de clubs ou de laboratoires. La rémunération de ces séances pourrait se faire par IMP / HSE / HSA / PACTE (mission de coordination et prise en charge d'un projet d'innovation pédagogique).

Les annales et des liens utiles sont accessibles sur la page du site disciplinaire académique : <https://maths.ac-creteil.fr/olympiades-nationales-de-mathematiques>.

Anne PERY

Samuel ROCHETIN

IA-IPR de mathématiques